



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
Départementale  
des Territoires**

Service Aménagement, Biodiversité, Eau  
Unité police de l'eau

Metz, le 7 janvier 2021

Affaire suivie par : Pascal ANDRES  
Tél : 03 87 28 33 42  
E-mail : pascal.andres@moselle.gouv.fr

## **AVIS**

### **de consultation du public en vertu de l'article L.120-1 du code de l'environnement**

**OBJET** : Projet d'arrêté réglementant la pratique de la pêche de la carpe de nuit dans le département de la Moselle pour l'année 2021

**RÉF.** : /

**P.J.** : 1

#### **1/ Contexte du projet de décision :**

Les conditions d'exercice de la pêche à la carpe de nuit sont définies par le titre III du livre IV du code de l'environnement et notamment les articles L.431-1 à L.431-5, L.436-5, L.436-12 et R.436-14.

Cette pratique de pêche de loisir tend à diversifier l'halieutisme et peut, sans inconvénient particulier, être autorisée dans certaines limites strictement définies.

#### **2/ Objectifs du projet de décision :**

Le présent projet d'arrêté fixe les conditions dans lesquelles l'exercice de la pêche à la carpe de nuit est autorisé dans les eaux de 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole et sur des parcours de pêches désignés dans le projet d'arrêté.

#### **3/ Dates et lieux de la consultation :**

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le projet d'arrêté réglementant la pratique de la pêche de la carpe de nuit dans le département de la Moselle pour l'année 2021, sera mis en consultation par voie électronique.

La consultation est ouverte sur le site de la préfecture pour une durée de consultation minimale de 21 jours.

Dates de mise à disposition du public : **du 13 janvier 2021 au 3 février 2021 inclus.**

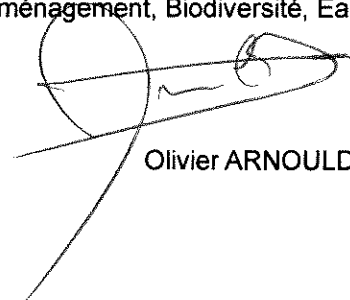
Ce projet d'arrêté est consultable à l'adresse suivante :

site internet : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) onglet "Publications", rubrique "Consultation du public sur des projets ayant un impact sur l'environnement"

Les observations sur ce projet d'arrêté peuvent être faites au plus tard le **3 février 2021** à l'adresse électronique suivante :

[ddt-consultations-publiques-de@moselle.gouv.fr](mailto:ddt-consultations-publiques-de@moselle.gouv.fr)

Le Chef du Service Aménagement, Biodiversité, Eau,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a series of loops and a long horizontal stroke ending in a small circle.

Olivier ARNOULD